

Mixité - Parité

Les entreprises de proximité poursuivent leur féminisation

Page 2

Formation

Apprentissage : un accompagnement de l'État recentré

Page 2

Protection sociale

Assurance-chômage : une négociation rondement menée

Page 3

Municipales 2026

L'U2P porte les attentes des entreprises de proximité auprès des élus locaux

Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda

Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Michel Picon à Matignon pour évoquer les priorités des entreprises de proximité

À l'occasion d'un échange à Matignon le 3 mars dernier, Michel Picon a présenté au Premier ministre, Sébastien Lecornu, les principales demandes des entreprises de proximité.

La rencontre avec le Premier ministre a permis d'aborder plusieurs dossiers structurants pour les entreprises de proximité, et les conditions nécessaires à leur développement. Le Président de l'U2P a notamment insisté sur l'importance de poursuivre les efforts de simplification administrative et réglementaire. Dans cette perspective, l'U2P souhaite que la loi de simplification de la vie économique voie enfin le jour afin d'améliorer concrètement le quotidien des chefs d'entreprise. L'U2P souhaite ainsi pouvoir continuer à formuler de nouvelles propositions et appelle à un suivi précis des 133 mesures de simplification déjà transmises par ses organisations membres. En outre, les enjeux liés à l'emploi et aux compétences ont également occupé une place centrale dans les échanges. L'U2P a rappelé la nécessité de favoriser de véritables parcours de progression professionnelle, ainsi que de soutenir l'emploi des jeunes et des seniors. Elle a par ailleurs souligné l'importance de préserver les dispositifs de soutien à l'apprentissage, en particulier pour les premiers niveaux



© Service presse Matignon

de qualification. La question de l'assurance chômage a aussi été évoquée, dans un contexte de dialogue entre partenaires sociaux (cf article page 3). S'agissant de la négociation sur les contrats de travail de courte durée qui a été engagée, le Président de l'U2P a rappelé que les entreprises de proximité sont confrontées à des réalités spécifiques, notamment dans les secteurs où le recours à ce type de contrat répond avant tout à des contraintes d'activité ou à des tensions de recrutement. Pour ces secteurs, qui ont intrinsèquement besoin des contrats courts, ce serait une erreur de les en empêcher. Ainsi, il a plaidé pour que les politiques publiques tiennent pleinement compte de la diversité des situations économiques et des besoins des

TPE-PME. Par ailleurs, Michel Picon a attiré l'attention du Premier ministre sur plusieurs préoccupations opérationnelles pour les petites entreprises. Il a notamment évoqué les conditions de mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique, en soulignant la nécessité d'accompagner les plus petites structures afin que cette transformation constitue un levier de modernisation plutôt qu'une contrainte supplémentaire. Cette rencontre a ainsi permis de réaffirmer le rôle essentiel des entreprises de proximité dans la vitalité économique du pays et de rappeler l'importance d'un dialogue constant entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, interlocutrices indispensables pour relayer les réalités du terrain. ●

Les entreprises de proximité poursuivent leur féminisation

Les femmes occupent une place majeure dans l'économie de proximité. Elles représentent ainsi 41% des chefs d'entreprise et 42% des salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Cette part progresse de manière continue depuis quinze ans.



L'étude réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) pour l'U2P fourmille d'informations sur l'entrepreneuriat au féminin, sur les conditions de travail et sur la dimension familiale de ce monde de petites entreprises avec un focus sur les conjoint(e)s de chef(fe) d'entreprise. Les chiffres démontrent une proportion de femmes chef d'entreprise de proximité la plus élevée au sein des professions libérales de la santé (65%), du droit (57%) et de l'artisanat de la fabrication (51%). Elle demeure faible dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics. L'accès à la direction d'entreprise intervient fréquemment après une première expérience salariée ou à la suite d'une reconversion professionnelle. Les cheffes d'entreprise sont plus jeunes : 37 % ont moins de 40 ans contre 31 % des hommes. La tranche d'âge la plus représentée chez les femmes est

celle des 40-49 ans. En outre, près des deux tiers des cheffes d'entreprise travaillent plus de 40 heures par semaine, et 30 % dépassent les 50 heures. Le travail déborde fréquemment du cadre traditionnel : près de 40 % déclarent travailler souvent après 20 heures à leur domicile. Dans ce contexte, la gestion de la charge de travail constitue le premier enjeu du quotidien pour les cheffes d'entreprise (41 % contre 36 % des hommes), devant la question des revenus (33 %, contre 27 %). La nécessité de concilier vie professionnelle et vie personnelle est au cœur de leur organisation quotidienne. Les cheffes d'entreprise recourent davantage à des aménagements de leur activité : 73 % ajustent leurs horaires et 50 % leur charge de travail. Elles sont également plus nombreuses à exercer à temps partiel, afin de préserver un équilibre global entre leurs différentes

responsabilités, dans un contexte où 72 % vivent en couple mais où les situations de monoparentalité restent plus fréquentes que chez les hommes. Si ces arbitrages peuvent contribuer à des revenus moyens plus faibles, ils sont aussi perçus comme un levier d'équilibre : 45 % des dirigeantes estiment que le travail indépendant, grâce à la flexibilité qu'il offre, facilite la conciliation entre les temps de vie. Les motivations entrepreneuriales des femmes rejoignent celles des hommes : le désir d'indépendance et de liberté dans le travail, cité par 71 % des créatrices et créateurs. La passion pour le métier arrive également parmi les moteurs principaux (43 %). Le besoin d'accomplissement et de sens pèse davantage (31 %) chez les femmes. L'enquête confirme aussi des obstacles récurrents à l'entrepreneuriat féminin. Les projets d'installation sont principalement freinés par le manque de moyens financiers (40 %), le manque de confiance (36 %) et la crainte d'une perte de revenus (34 %). La Présidente du Groupe de travail Parité de la Commission des affaires sociales, des relations du travail et de la parité, Véronique David, ajoute ce commentaire : « Cette étude offre une photographie précise de la place des femmes dans l'économie de proximité, qu'elles soient cheffes d'entreprise,

salariées, conjointes ou apprenties. Ces informations sont primordiales pour comprendre l'évolution des métiers, mesurer l'impact des politiques publiques et évaluer les progrès à réaliser. Nous n'avons pas à rougir de la place occupée par les femmes dans les entreprises de proximité par rapport au reste de l'économie, et la tendance est positive. Pour autant, l'U2P et ses 125 organisations membres poursuivent inlassablement leurs actions dans trois directions principales : tendre davantage vers l'égalité professionnelle et salariale, et améliorer la mixité au sein des professions les plus masculines (bâtiment...) comme des professions les plus féminines (coiffure, infirmières...), tant il est vrai que la parité au sein des entreprises est souvent source de performance économique. J'ajoute que nous devons agir auprès des établissements de crédit et des banques pour améliorer l'accès des femmes au financement. Pour finir, j'adresse un grand bravo aux 3,3 millions de femmes actives dans les secteurs de proximité et encourage les jeunes françaises à goûter aux valeurs d'indépendance et de passion en choisissant l'un des nombreux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité ou des professions libérales. ». Pour accéder à l'étude menée : <https://shorturl.at/jvRLv> ●



Apprentissage : un accompagnement de l'État recentré

Le décret relatif aux aides à l'apprentissage est entré en vigueur le 8 mars. Il précise les nouvelles modalités de soutien à l'embauche d'apprentis.

Désormais, l'aide principale concerne les formations de niveau inférieur ou équivalent au baccalauréat. Recentrée sur les entreprises de moins de 250 salariés, elle s'élève à 5000€ par contrat (montant inchangé,

porté à 6000€ lorsque l'apprenti est en situation de handicap). Concernant les formations de niveau bac +2, l'accompagnement est réduit à 4500€. Pour les formations de niveau bac +3 et plus, l'accompagnement est

de 2000€, contre 5000€ auparavant. L'U2P regrette cette baisse qui touche plus particulièrement les professions libérales et rappelle que l'apprentissage demeure un levier essentiel pour l'emploi et

la transmission des savoir-faire. L'objectif affiché est de maintenir un dispositif incitatif tout en maîtrisant le coût pour les finances publiques, ce que l'U2P ne peut contester. ●

Assurance-chômage : une négociation rondement menée

Au terme de cinq séances de négociation entre les partenaires sociaux, un projet d'avenant à la convention d'assurance chômage a été ouvert à la signature. Il vient notamment modifier la durée maximale d'indemnisation après une rupture conventionnelle individuelle, tout en préservant l'accès à ce dispositif, tant pour les salariés que pour les employeurs.

Les chiffres clés de l'UNEDIC

2,1 milliards d'euros de déficit en 2026

Les comptes de l'UNEDIC seraient excédentaires sans ponction de l'Etat

61 milliards d'euros de dette en 2026

79% de ruptures conventionnelles

conclues dans des entreprises de moins de 50 salariés

Les organisations patronales ont souligné que l'avenant s'inscrivait dans un contexte financier dégradé pour l'Unédic, avec près de 61 milliards d'euros d'endettement en 2026 et ont considéré que le texte renforçait la logique de retour

à l'emploi pour les bénéficiaires d'une rupture conventionnelle individuelle. De fait, le texte prévoit un accompagnement spécifique par les services de France Travail pour l'ensemble des bénéficiaires d'une rupture conventionnelle

individuelle, en tenant compte de la situation particulière des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus. Par ailleurs, le projet d'avenant comporte plusieurs pistes pour améliorer la gestion des indus en matière d'allocation chômage, dans une logique de plus grande efficacité, et réaffirme la nécessité de modifier le règlement européen s'agissant des travailleurs frontaliers qui aujourd'hui pénalise l'équilibre des comptes de l'Unédic (les règles actuelles représentant un surcoût annuel de 850 millions). A travers ce projet d'accord, les organisations patronales ont ainsi réaffirmé leur attachement au pilotage

paritaire de l'Unédic. Le Conseil exécutif de l'U2P a donné mandat à son chef de file, Christophe Sans, pour signer l'avenant à la convention d'assurance chômage. L'U2P estime en effet que le texte répond à l'impérieuse nécessité de limiter l'endettement de l'Unédic, et souhaite que la transposition législative de l'avenant se fasse dans les meilleurs délais possibles. Un avant-projet de loi circule d'ores et déjà pour permettre la transposition du texte. Pour l'U2P, les partenaires sociaux ont montré l'efficacité du mode paritaire de gestion de l'Unédic. Au final, seules la CFE-CGC et la CGT ne devraient pas signer le texte. ●

Municipales 2026 : l'U2P porte les attentes des entreprises de proximité auprès des élus locaux

À travers un ensemble de propositions et grâce à la mobilisation de ses structures régionales et départementales, l'U2P souhaite renforcer la place des entreprises de proximité dans le développement économique et social des communes.

Dès novembre 2025, l'U2P a rendu publiques 17 propositions destinées à nourrir le débat local et à rappeler le rôle essentiel des entreprises de proximité dans la vitalité des territoires. Présentes dans toutes les communes, ces entreprises contribuent à l'emploi, à l'attractivité des centres-villes et au maintien du lien social. Pour l'U2P, les politiques municipales doivent davantage intégrer ces acteurs économiques dans leurs stratégies de développement. Les propositions formulées par l'U2P portent notamment sur la fiscalité locale, les conditions d'exercice de l'activité économique, l'accès à l'emploi

et la participation des entreprises de proximité à la commande publique. Les politiques municipales doivent favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans les centres urbains comme dans les territoires ruraux, en améliorant notamment l'accès au logement, le stationnement ou encore la concertation lors des projets d'aménagement. Au-delà de ces propositions nationales, le réseau territorial de l'U2P est pleinement mobilisé pour porter ces messages auprès des acteurs locaux. Dans de nombreux territoires, les rencontres avec les élus et les candidats se sont multipliées afin de partager les

préoccupations des entrepreneurs et d'illustrer, par des initiatives concrètes, la contribution des entreprises de proximité à la dynamique locale. Plusieurs U2P territoriales ont ainsi pris la parole dans la presse en réclamant un dialogue renforcé entre les collectivités et les acteurs économiques de terrain. L'enquête menée par l'U2P avec l'ISM, auprès de 7625 chefs d'entreprise de proximité, avait confirmé l'intérêt des chefs d'entreprise de proximité pour la vie communale et intercommunale, avec 65% d'intentions de vote. Ces résultats révèlent une large conscience de l'enjeu des élections de mars 2026. Pour l'avenir, 39% des artisans,

commerçants de proximité et professionnels libéraux placent en tête de leurs priorités la nécessité de réduire les dépenses afin d'alléger la fiscalité locale. Juste derrière, 37% des chefs d'entreprise interrogés invitent les futurs édiles à encourager l'activité économique et l'implantation d'entreprises. Suivent ensuite les priorités consistant à revitaliser le centre-ville ou centre-bourg (19%) ou à entretenir et préserver le patrimoine (18%). Pour accéder aux propositions de l'U2P pour les candidats aux élections municipales : <https://shorturl.at/6Ig7s> ●



Les Brèves

Les artisans chouchous des Français.

Trop beau pour être vrai ? Pourtant les résultats sont bien là. Selon un sondage Opinionway de janvier 2026, 84% des Français font confiance aux artisans, à la première place devant la science (82%) et les petites et moyennes entreprises (80%). A noter que l'ensemble des entreprises recueillent 62% de confiance, contre 48% pour les grandes entreprises privées et seulement 15% pour les partis politiques qui arrivent en queue de peloton. Reste à transformer ce capital de sympathie en politiques publiques clairement favorables aux entreprises représentées par l'U2P.

Semaine de l'éducation financière 2026 :

l'argent, osons en parler ! Organisée par l'OCDE au sein de son réseau international, la semaine de l'éducation financière est portée en France par la Banque de France. Avec l'ensemble de ses partenaires, dont l'U2P, la Banque de France propose, sur l'ensemble du territoire, de nombreuses activités rythmant cette 14ème édition qui aura lieu du 16 au 22 mars 2026. Pour y participer, retrouvez sur la carte interactive les événements proposés ici : <https://www.semaine-educfi.fr/page/maps/>.

Le Printemps de la Proximité met à l'honneur les entreprises locales.

Le 21 mars débutera le Printemps de la Proximité, une initiative destinée à valoriser le rôle essentiel des entreprises de proximité dans la vie économique et sociale des territoires. Présentes au cœur des villes comme des zones rurales, ces entreprises se distinguent par leur ancrage local, leur taille humaine et la relation directe qu'elles

entretiennent avec leurs clients ou leurs patients. Pendant trois mois, des événements seront organisés partout en France : visites d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation ou animations locales. Les U2P territoriales proposeront également à des personnalités de devenir « Artisan d'un jour », « Commerçant d'un jour » ou « Libéral d'un jour », afin de leur faire découvrir concrètement les réalités et les enjeux du quotidien des chefs d'entreprise. « *Notre objectif est de faire mieux entendre la voix des petites entreprises et de rappeler leur contribution essentielle à l'économie de proximité* », souligne Michel Picon, président de l'U2P. Pour programmer un événement ou disposer des activités détaillées, contacter les U2P territoriales <https://u2p-france.fr/u2p-territoriales>.

Deux rendez-vous à noter dans votre agenda !

L'U2P donne d'ores et déjà rendez-vous à ses partenaires et aux acteurs de l'économie de proximité pour deux temps forts en 2026. Les Rencontres de l'U2P se tiendront le 24 septembre au Palais Brongniart, pour une journée d'échanges consacrée aux enjeux et aux perspectives des entreprises de proximité. La Journée nationale des CPRIA se déroulera quant à elle le 4 novembre aux Salons des Arts et Métiers. Cet événement rassemblera les acteurs engagés dans le dialogue social territorial afin de valoriser les actions menées en faveur des salariés et des entreprises de l'artisanat. Ces deux rendez-vous constitueront des moments privilégiés de rencontre, de réflexion et de partage autour des défis et des priorités de l'économie de proximité. ●

L'Agenda

17 février

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou.

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec la Secrétaire Générale Adjointe à la Présidence de la République, Constance Bensussan, et la Conseillère Social, Bénédicte Legrand-Jung.

18 et 19 février

Séminaire du Conseil exécutif.

20 février

Participation de l'U2P à différents ateliers liés à la conférence « Travail – Emploi – Retraites » initiée par le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou.

23 février

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre du Travail et des Solidarités, Jean-Pierre Farandou sur l'assurance chômage.

25 février

Participation de Christophe Sans, représentant de l'U2P, à la négociation sur l'Assurance chômage.

27 février

Participation du Président de l'U2P à la réunion des numéros 1 des organisations patronales et syndicales.

3 mars

Audition de Christophe Sans, représentant de l'U2P, sur les chiffres du chômage, à l'Assemblée nationale.

Entretien du Président de l'U2P avec le Premier ministre, Sébastien Lecornu.

4 mars

Réunion du Conseil exécutif.

5 mars

Participation de l'U2P au Conseil des entreprises.

Entretien du Président de l'U2P avec le ministre des PME, Serge Papin.

9 mars

Déplacement du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la CMA Formation de Montpellier.

Sur les réseaux sociaux

Large tour d'horizon de l'actualité des TPE et des revendications de l'U2P hier soir avec le ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat @SergePapin_rf @PiconMichel @capeb_fr @CGAD_france @cnams @unapl_officiel.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 6 mars 2026



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 mars 2026

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Xavier Geoffroy

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Artisanat des Métiers
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage